



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 21563

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le fait que la France va encore envoyer 1 000 soldats de combat au sol en Afghanistan, qui s'ajouteront aux forces françaises déjà engagées et dont le nombre s'élève actuellement à 1 900. Les forces de l'OTAN et ses 40 000 soldats sont considérées par les Afghans comme une force d'occupation. Malgré le nombre de soldats et l'écrasante supériorité technologique, ces forces, sept ans après l'intervention militaire unilatérale des États-Unis hors du cadre multilatéral de l'ONU, au lieu d'apporter la paix, n'ont fait qu'attiser les tensions dans cette région et ailleurs, mettant en péril la paix internationale. Avec cette décision, prise sans aucun débat parlementaire, le Gouvernement se soumet une fois de plus à la volonté du gouvernement nord-américain et s'aligne sur sa politique guerrière de violations graves du droit international, de la charte des Nations unies et des droits humains. Le président de la République et le Gouvernement adoptent ainsi un comportement propre d'un pays satellite. Plus grave encore, la France, au lieu de contribuer à la paix et la sécurité internationales, met en place une politique irresponsable qui contribue à accroître la tension mondiale, les violations du droit international et la destruction du système onusien de paix et de règlement pacifique des différends. En conséquence, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire, en relation avec l'Union européenne, afin de travailler en faveur de la paix, du respect de la charte des Nations unies et faire en sorte que les forces de l'OTAN, les troupes nord-américaines et les autres troupes étrangères quittent le territoire afghan.

Texte de la réponse

L'annonce du renforcement de notre dispositif militaire en Afghanistan lors du sommet de l'OTAN à Bucarest des 2 au 4 avril 2008 a été précédée d'un débat au Parlement, comme le souhaitait l'honorable parlementaire. Ce débat a permis de mettre en évidence les succès de la reconstruction depuis 2001, qu'il faut à nouveau souligner : six millions d'enfants, dont deux millions de filles, ont repris le chemin de l'école ; une part importante du réseau routier a été reconstruit ; les services de santé couvrent aujourd'hui l'essentiel du territoire national ; l'économie afghane se renforce. Ces progrès, trop souvent méconnus, ne seraient pas possibles sans la sécurité indispensable qu'apportent les soldats de la FIAS. Il convient de rappeler que cette force agit sous mandat des Nations unies et regroupe des contingents militaires de 40 pays, dont 25 des 27 États membres de l'Union européenne. La France a renforcé sa présence dans la FIAS au sommet de l'Alliance atlantique, parce que tous les pays contributeurs ont choisi d'apporter, en présence du secrétaire général des Nations unies et du haut représentant pour la PESC, une réponse globale à la crise afghane. La France et la communauté internationale ont pour objectif de permettre aux Afghans de devenir à nouveau maîtres de leur destin et de leur avenir, sans retour possible à la tyrannie des talibans. Cela nécessite aujourd'hui un accroissement de la contribution de tous à la stabilisation du pays, notre objectif central demeurant naturellement la prise en charge croissante des responsabilités de sécurité par les Afghans eux-mêmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21563

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3348

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6909